

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'ENSEIGNEMENT DES MANŒUVRES

Nous n'avons pas fini avec la question militaire. Elle paraissait réglée avec le vote du service de trois ans. Il semble aujourd'hui que ce vote en ait accru les difficultés et la complexité. Nous aurons des hommes, des effectifs plus nombreux que par le passé. Aurons-nous des officiers pour les commander, un état-major et un haut commandement pour faire manœuvrer, pour entraîner méthodiquement et sans confusion nos armées plus nombreuses? C'est le problème qui se pose. Les grandes manœuvres qui viennent d'avoir lieu ne l'ont pas résolu. Loin de là. Le premier enthousiasme passé, — c'était un peu un enthousiasme de commande, — il apparaît aujourd'hui que si ces manœuvres ont révélé l'élan merveilleux, la remarquable endurance et l'excellent moral des soldats de deux ans, elles ont mis en lumière de fâcheuses insuffisances dans le commandement, dans le haut commandement surtout, et des imperfections regrettables et nombreuses dans l'organisation et le fonctionnement des services qui assurent les approvisionnements de toute nature nécessaires aux armées en campagne et les moyens de transport et les communications de celles-ci.

J'entends certes, qu'il ne faut rien exagérer, surtout dans un pays aussi impressionnable que le nôtre, et qu'on doit éviter de généraliser des fautes, des erreurs et des faiblesses qui ont été tellement apparentes qu'il a été impossible de les nier.

Mais s'il faut se garder de toute exagération injuste et de généralisations excessives, il serait mauvais et presque criminel de dissimuler la vérité sous prétexte qu'il s'agit de l'Etat-Major et du haut commandement et que la confiance du pays en eux ne doit pas être ébranlée.

Pendant plusieurs mois, on a fait le procès du soldat de deux ans. L'augmentation de la durée du service n'a pas été seulement demandée pour accroître les effectifs, mais aussi, certains même disaient surtout, pour faire de meilleurs soldats. Souvenez-vous du discours du Général Pau au Sénat mettant la valeur technique d'une armée au-dessus du nombre et exposant qu'en face de l'Allemagne que nous ne pouvons pas songer à égaler et encore moins à dépasser sous le rapport des effectifs, il était indispensable de porter au plus haut point l'instruction militaire, et de rendre de plus en plus forts l'entraînement et la cohésion des troupes, résultats qu'il n'était possible d'obtenir que par un séjour plus long sous les drapeaux.

La valeur technique ce n'est pas seulement, ce n'est pas même un séjour prolongé des soldats dans les casernes, qui la donne à l'armée. C'est de ses chefs qu'il faut l'attendre, quand l'élément soldat est bon, et chez nous, il est excellent. C'est principalement, des grands chefs, de ceux qui organisent, qui dirigent et qui critiquent.

Or, pendant tout le temps qu'ont duré les débats sur la loi de trois ans et que se discutait en réalité toute notre organisation militaire, la question des chefs, la question du haut commandement est demeurée dans l'ombre comme si elle était résolue ou accessoire.

Nous avons appris, il est vrai, qu'il manquait seize ou dix-huit cents lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie, que dans d'autres armes c'était à l'évanouissement, mais c'est incidemment. Il nous est bien apparu que ceux qui avaient été préparés ou qui étaient censés avoir préparé le projet de loi augmentant la durée du service n'étaient pas toujours très ferrés sur ce qu'ils avaient voulu faire et s'égarèrent parfois dans des explications contradictoires, mais toute observation, à cet égard, étant à ce moment-là, considérée comme antipatriotique, on n'osa pas trop en faire.

Et voici qu'arrivent les manœuvres, image imparfaite, mais image

cependant de la guerre. La faiblesse du soldat de deux ans et surtout du réserviste va sans doute apparaître en même temps que s'affirmeront la supériorité et la maîtrise de l'Etat-Major et du haut commandement qui se sont naguère montrés si sévères pour le soldat de deux ans et pour le réserviste. Miracle! Sur le compte du troupière et des rares réservistes qu'on n'avait pas pu se dispenser d'appeler, les éloges sont unanimes. Mais hélas! ils le sont beaucoup moins sur le commandement... C'est à la tête que cela clochait et non pas dans le rang.

Il apparaît donc bien que c'est par le haut qu'il fallait commencer notre réorganisation militaire et qu'on n'y pouvait arriver qu'en faisant passer un large courant de jeunesse et d'idées nouvelles dans le Haut Commandement et dans l'Etat-Major. On a abaissé l'âge de la conscription pour les soldats; l'occasion était propice pour abaisser l'âge de la retraite des généraux d'abord. Mais en haut, on fait la sourde oreille parce qu'on ne veut pas avoir l'oreille fendue. Et il y a toute une pépinière d'officiers supérieurs, jeunes, instruits, pleins d'initiative qui marquent le pas. C'est ceux-là qu'il faudrait faire arriver et par qui l'on devrait faire réorganiser notre armée. Tel est, je crois, le plus clair enseignement des récentes manœuvres.

Gaston DOUMERGUE,
Sénateur du Gard,
Ancien Ministre.

Alphonse Alais et Paul Adam

Alphonse Alais, dont on est en train de rééditer les œuvres, ne réservait pas seulement ses plaisanteries aux bourgeois, ses confrères aussi lui servaient de cible.

Un jour à la terrasse de l'Américain, c'était pendant l'été de 1900, et l'on peut imaginer, ce qu'en été, et pendant l'exposition, la terrasse pouvait contenir de provinciaux et d'étrangers effarés; un jour donc, Alphonse Alais se rafraîchissait, lorsqu'il avisa Paul Adam qui passait. Alais lui offrit une consommation, puis à haute voix :

— A propos. Machin est mort.
— Qui ça, Machin ?
— Tu le connais bien.
— Je l'assure...
— Tu sais bien, le grand vieux de là-bas !

— Si le faut mettre les points sur les i, le gardien-chef de la prison de Melun.

— Je comprends que tu n'en aies pas gardé bon souvenir ? ça n'est fait pas de mettre du poil à gratter dans les draps des prisonniers.

Et la conversation continua ainsi, au grand ébahissement des voisins qui se levèrent indignés qu'on ait décoré ainsi d'anciens réclusionnaires. Depuis ce jour, Paul Adam, lorsqu'il voyait Alphonse Alais, s'esquivaient bien vite sur le trottoir d'en face.

Publicité

Rue Damrémont, dans un bureau de tabac, une petite pancarte indique :

A vendre un jeune chien (accessoires et garde-robe compris).

A Saint-Marcellin (Isère), près du cimetière, on lit cette annonce :

Deux places à céder à de bonnes conditions dans tombeau de famille nobiliaire.

INFORMATIONS

Au Maroc

Sortie de la Garnison d'Agadir
Le 2 octobre, la garnison d'Agadir a effectué une première sortie, infligeant des pertes importantes aux Ida-Tanan. Nous avons eu un officier de tirailleurs légèrement blessé.

Le Circuit automobile

L'étape Marrakech-Saffi s'est accomplie par un temps splendide. Deux mille personnes se pressaient à l'arrivée. La ville de Saffi était pavée. Les concurrents sont attendus à Casablanca.

Voyage de M. Poincaré en Espagne

Le train présidentiel est arrivé à Bordeaux lundi à 6 h. 6, et en est reparti à 6 h. 28. Il n'y a eu aucune réception.

M. Teissier, président du Conseil d'administration de la Compagnie de chemins de fer a fait porter une gerbe de fleurs à Mme Poincaré.

Le train est parti peu après pour Mont-de-Marsan où a eu lieu une chaleureuse réception à la Préfecture. Des discours ont été prononcés par le maire et par M. Poincaré.

A Dax, réception également très chaleureuse. A Bayonne M. Poincaré a été l'objet d'une ovation enthousiaste. La population lui a fait un accueil magnifique.

M. Poincaré est arrivé à Irum dans la soirée.

Les fêtes de Montauban

Les fêtes organisées à Montauban pour glorifier la mémoire d'Ingres et de Pouvillon ont commencé samedi soir au théâtre par des conférences sur l'œuvre de Pouvillon. Malgré la pluie qui se mit à tomber vers huit heures, c'est devant une salle comble, et, ce qui est mieux, devant une assistance d'élite, que tour à tour, MM. Lafforgue, Tresserre, mainteneur des jeux floraux de Toulouse, délégué par l'Académie de Clémence Isaure, et Semezieux, de l'Académie des sciences de Tarn-et-Garonne, on rappela, dans des discours d'une belle tenue littéraire, l'œuvre si puissante et si charmante à la fois, et la vie de celui qui, passionnément amoureux de la nature, devait mourir subitement en 1906 en la contemplant, au cours d'une promenade qu'il faisait en compagnie du poète Joachim Gasquet, à travers les sentiers des montagnes de la Savoie.

Les trois conférenciers furent très vigoureusement applaudis par le public charmé de les entendre.

Les fêtes se sont poursuivies dimanche par l'inauguration officielle, à neuf heures et demie, des nouvelles salles du Musée Ingres.

Au théâtre, des discours furent prononcés par MM. Lapauze, Roll et Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

A 2 h. 30 eut lieu dans le Jardin Public, l'inauguration du monument d'Emile Pouvillon, dû à M. René de Saint-Marceaux.

M. Georges Lecomte, président de la Société des Gens de lettres, fit l'éloge de Pouvillon. Il analyse longuement les œuvres de ce « fils glorieux » de Montauban, sa vie, son caractère fait de franchise, de sensibilité et de dignité.

Puis MM. Decourcelle, Huc et Bérard glorifièrent l'éminent écrivain en des discours très applaudis.

M. de Monzie va chez les Pêcheurs

M. de Monzie, accompagné de MM. Chaleil, préfet du Finistère, Kerzouff, chef du service des pêches, Canguard, chef de son cabinet, a quitté Quimper en automobile à 7 h. 30, pour Concarneau, où les délégués des pêcheurs lui ont été présentés par M. Nicolas, directeur de l'école de pêche.

Le ministre s'est entretenu longuement avec eux de la crise sardinière.

A la suite de cet échange de vues, il a été décidé que le Congrès des marins-pêcheurs aura lieu au mois de novembre ou au mois de décembre, et que tous les groupements de pêcheurs de la Fédération ou dissidents devront être représentés proportionnellement au nombre des adhérents.

« Il faut que le Congrès des pé-

cheurs ait lieu dans un centre de pêche, loin des influences politiques, dit le ministre, afin de rechercher une entente sur le terrain corporatif seulement. Tous les marins ont droit à la vie et l'opinion de ceux qui réclament le filet tournant est aussi respectable que l'opinion opposée. Il faudra alors que les pêcheurs laissent pratiquer la pêche dans les conditions acceptées par le plus grand nombre d'entre eux. »

Les pêcheurs se plaignent de la mauvaise saison de pêche à Concarneau. Ils demandent au ministre de leur délivrer des fusils et des cartouches.

M. de Monzie répond qu'il accepte, mais qu'il ne délivrera des armes qu'aux Syndicats qui prendront la responsabilité des accidents possibles.

Des Syndicats réservant leur réponse, la question sera discutée au Congrès.

Le ministre engage ensuite les marins à perfectionner leurs engins et à marcher avec leur temps. Il reçoit enfin les délégués des usiniers. Il les met en garde contre la hausse exagérée des prix, puis il développe ses projets, ajoutant qu'il sera obligé de réglementer la pêche par quartiers, autorisant ou refusant l'emploi du filet tournant suivant le désir des pêcheurs. De graves conflits seront ainsi évités.

Parlant des expériences de filets coulissants faits aux Sables, le ministre dit que les usiniers lui ont confirmé que les belugas ne s'attaquent pas à cet engin. Il faut apprendre aux pêcheurs à le connaître.

Après avoir donné l'assurance aux usiniers qu'il fera tout pour concilier les intérêts des uns et des autres, le ministre se rend sur les quais, où il prend note des travaux d'amélioration du port que réclame la population.

Un office des pêches

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, accompagné de M. Verlot, député des Vosges, et de M. Roth, préfet du Morbihan, est arrivé à Lorient dimanche matin, à 7 heures.

Il a été reçu à la gare par MM. Nail, député de Lorient; Esvelin, maire de Lorient; Guillemaut, sous-préfet; Tracou, préfet maritime; Bott, président des Bleus de Bretagne; Rougnon de Mostardier, administrateur général de l'inscription maritime, et les diverses autorités civiles ou maritimes.

Le sous-secrétaire d'Etat s'est ensuite rendu à la préfecture maritime, où il a reçu des délégations des marinyers et expéditeurs de Bretagne, qui lui ont exposé des desiderata, qu'il a promis d'examiner avec toute la bienveillance possible.

L'office des pêches et un moniteur officiel qu'il va créer seront, dit-il, le lien nécessaire avec les populations maritimes et rendront des services très appréciables.

MM. Nail et la Rouzic, députés de Lorient, ont présenté ensuite une délégation des pêcheurs de Belle-Ile, qui ont exposé leurs doléances.

L'Œuvre sociale de la République

M. Chéron, ministre du travail, a présidé, dimanche à Bernay, l'inauguration de diverses œuvres municipales.

Au banquet de douze cents couverts qui lui a été offert, M. Chéron a fait appel aux républicains pour continuer sans relâche l'œuvre sociale de la République.

« Il y a mieux encore à faire que de secourir la misère, a-t-il dit; c'est de la prévenir. C'est pourquoi nous devons nous attacher aujourd'hui à encourager l'esprit de prévoyance sous toutes ses formes. »

La crise de la C. G. T.

La Fédération ouvrière du bâtiment a tenu, dimanche matin, une réunion à la C. G. T. Il s'agissait d'étudier la crise que traversent actuellement les organisations révolutionnaires et d'entendre M. Nicolle, secrétaire, démissionnaire.

La réunion fut quelque peu tumultueuse. M. Nicolle se plaignit de la

résistance rencontrée parmi ses collègues de l'agitation sociale, chaque fois qu'il a voulu appliquer les décisions prises par les congrès corporatifs. Il fit le procès des saboteurs et des chasseurs de renards et proclama que ce système avait fait faillite :

« C'est toi qui veux nous mener à la faillite ! » cria un délégué et la thèse contraire fut violemment soutenue.

Hommage à l'Auteur de « Poil de Carotte »

M. Massé, ministre du commerce, de l'industrie et des P. T. T., a présidé dimanche, à Chitry-les-Mines, village voisin de Corbigny l'inauguration du monument élevé par ses concitoyens à l'écrivain Jules Renard.

Dans son discours, le ministre a constaté que « par sa vie publique et privée comme par son œuvre littéraire, Jules Renard nous aura donné un grand exemple : celui de la probité, du labeur et de l'effort ».

M. J.-H. Rosny au nom de l'Académie des Goncourt, et M. Robert de Flers, au nom de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, ont ensuite rendu hommage au talent de l'écrivain, dont ils ont analysé l'œuvre, faite d'observation et de pitié attendrie pour les humbles.

La sécurité au cinéma

Dimanche à 4 heures, une importante entreprise de cinématographe a expérimenté, dans la cour de la caserne de la Cité, des films ininflammables. Le préfet de police, le colonel Cordier, les hauts fonctionnaires de la préfecture de police assistaient aux expériences.

Le feu fut mis aux films ordinaires, qui brûlèrent, dégageant des vapeurs excessivement dangereuses. La même opération, pratiquée sur les nouveaux films, démontra que ceux-ci ne pouvaient brûler que très difficilement en dégageant moins de flammes qu'un simple morceau de papier.

La différence consiste en ce que les premiers films sont à base de nitro-cellulose, et les seconds à base d'acétate de cellulose.

Le préfet de police a été frappé de cette expérience et il étudiera la question de savoir si les films dangereux ne doivent pas être interdits.

300.000 francs dans un fagot

Le 6 octobre 1912, un vol très important de titres a été commis, dans le rapide de Bordeaux, entre Tarascon et Nîmes. A la suite de ce vol, on arrêta, le 26 mai dernier, le nommé Louis Bones, chargeur aux postes et télégraphes comme auteur du vol.

On arrêta également, comme complices, un employé du P.-L.-M. et la mère de Bones. Bones affirma avoir accompli seul son vol et avoir jeté les titres dans le Rhône.

Or, depuis son incarcération, il avait chargé son oncle de lui gérer une propriété qu'il possédait à Tarascon. Ces jours derniers, l'oncle vendit à un employé du P.-L.-M. du bois de chauffage qui avait été déposé dans une maisonnette environnante. L'acheteur fit transporter les fagots chez lui, et il remarqua, à travers les branches, un paquet enroulé dans un pantalon rouge. Il trouva là une quantité de titres de rentes qui représentaient une valeur de 300.000 fr.

Le procureur de la République ouvrit une enquête qui démontra que ces titres provenaient du vol du fourgon postal. Les inculpés, qui devaient comparaître aux assises du Gard le 14 octobre, seront de ce fait, renvoyés à une session prochaine.

Le Conflit Balkanique

Le prétendant redoutable

On mande de Durazzo à la « Correspondance Albanaise » qu'Essad pacha a déclaré abandonner la lutte contre le gouvernement pro-

visoire, seulement pendant que la situation du pays est précaire.

Essad pacha reprendra son action contre Ismail Kemal bey, autre prétendant au trône d'Albanie, aussitôt après la pacification de l'Albanie.

Il disposerait de plus de 3.000.000 de piastres, appartenant à l'Etat albanais et qu'il a confisquées.

Les précautions monténégrines

La mobilisation partielle à laquelle le gouvernement monténégrin procède en ce moment porte sur 10.000 hommes; ils sont destinés à renforcer les garnisons de Previe, Ipeck, Diakovo et Gussinié, par crainte d'une incursion toujours possible des bandes albanaises dans ces régions.

La Turquie et la démobilisation

Le gouvernement turc cherche en ce moment à se procurer quelques centaines de milliers de livres turques, qu'il estime nécessaires à la démobilisation et au rapatriement des troupes.

Le Monténégro mobilise

Une proclamation du roi ordonne une mobilisation partielle de l'armée monténégrine, comme conséquence des événements de la frontière albanaise.

On ne pense pas toutefois que les Serbes aient besoin de leurs alliés pour en finir avec les Arnauts.

Petites Nouvelles

Au cours des fêtes d'aviation qui avaient lieu dimanche, à Marmande, l'aviateur Sivel effectuait plusieurs virages sur son monoplan, lorsqu'un vit l'appareil atterrir brusquement : Sivel tomba sur la tête et se tua.

Fidèle à une tradition déjà ancienne, les amis de Zola se sont rendus dimanche à Médan afin de commémorer l'anniversaire de la mort de l'écrivain. Le discours d'usage a été prononcé par M. Ernest-Charles.

Mme Moron vient de succomber, à Pionsat (Puy-de-Dôme), aux suites d'une congestion pulmonaire contractée au chevet des blessés à Marrakech, où elle fit campagne comme infirmière de la Croix-Rouge.

On a arrêté à Paris un chef de bande de fraudeurs qui a voulu avoir introduit en fraude, depuis plus d'un an, plus de 300.000 cigares de luxe.

Une petite bonne de quatorze ans, récemment arrivée à Paris, s'est jetée par la fenêtre d'un troisième étage et s'est grièvement blessée. Elle a déclaré qu'elle avait voulu mourir parce qu'elle s'ennuyait à Paris.

Le sultan de Mascate est mort. Le prince de Taimur, l'aîné de ses fils, lui succède.

Moulay-Hafid, l'ex-sultan du Maroc, a profité de son séjour à Médine pour s'y marier. C'est son quarantième mariage.

Les boulangers de Moscou se sont mis en grève.

Le territoire de Dorgosolo (Sardaigne) est désolé par la haine de deux familles, les Corraïne et les Succu, qui occasionnent des vendettas terribles. Il y a quelques jours, deux membres de la famille Succu et leur domestique ont été tués dans les champs.

Le sapeur du génie Laverlochère, qui venait des fêtes d'aviation de Chaumont, montant un monoplan, est tombé près des Perthes, et s'est fracturé le crâne. Il a succombé.

Près de Sezanne, le maréchal des logis aviateur Hurlard, pilotant un biplan militaire avec comme passager le sapeur Moret, lorsqu'il fut pris dans un remous. L'appareil s'abattit sur le sol. Le maréchal des logis Hurlard a été tué sur le coup et le sapeur grièvement blessé.

CAUSERIE

A propos du vote des femmes

Ayant, dans un de mes derniers articles, exprimé l'opinion qu'il serait dangereux pour l'avenir de notre démocratie de donner le droit de vote aux femmes, et indiqué mon intention d'opposer tout au moins à la proposition de mon ami Buisson un amendement limitant ce droit de vote aux femmes ayant donné trois enfants au pays, j'ai reçu de plusieurs féministes des réponses très intéressantes qui opposent à ma thèse des arguments dont je ne méconnais pas la valeur.

Répondant à ma préoccupation relative à l'influence dangereuse du vote des femmes sur l'orientation de la politique de notre pays, mes correspondantes m'objectent toutes les expériences heureuses tentées dans plusieurs pays étrangers.

C'est là un argument que mon ami Buisson développa longuement dans son ouvrage si complet sur le vote des femmes, qu'il publia récemment dans l'Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales.

Je reconnais très volontiers que dans presque tous ces pays l'action politique de la femme s'exerça d'une façon très heureuse sur le développement de la législation sociale, de l'hygiène publique et de mesures contre l'épouvantable fléau de l'alcoolisme.

Mais dans tous ces pays le cléricisme ne possède pas la redoutable puissance politique qu'il tient encore en France et je ne cache pas que ce que je redoute chez nous, c'est la main mise de l'Eglise sur un trop grand nombre de femmes qui iraient docilement porter dans l'urne le bulletin de vote indiqué par leur confesseur. Par l'intermédiaire des conseils municipaux, cette influence de l'Eglise agirait dangereusement sur nos élections sénatoriales.

Quant à mon projet d'amendement limitant aux seules mères de trois enfants le droit de suffrage, il provoque, comme je l'avais prévu, les plus vives récriminations des féministes qui me demandent, non sans ironie, si je crois trouver là un moyen efficace d'enrayer la dépopulation. Je n'ai pas cette naïveté et je me contente d'y voir la nécessaire affirmation que le devoir social le plus essentiel pour la femme est, comme je le disais, de contribuer pour sa large part au développement de l'espèce et à la perpétuation de la race.

Je l'ai dit souvent, il n'est pas pour notre pays de problème d'une plus angoissante gravité que celui de la dépopulation. Or, il n'est pas à ce problème de solution qui soit par elle-même suffisamment efficace. Il faut, pour le résoudre, avec succès, ne laisser passer aucune occasion d'en souligner l'importance et de donner avantages et honneurs à ceux qui ont fait tout leur devoir social en donnant au pays au moins trois enfants. Mon amendement n'aura pas d'autre portée.

Mais pourquoi, me dit-on, ne pas appliquer aux hommes cette même règle, en retirant le droit de vote à ceux qui ne remplissent pas cette condition ? Simplement parce que la question ne se pose pas, tous les citoyens possédant depuis longtemps un égal pouvoir électoral ; or, s'il est facile de limiter l'exercice d'un droit nouveau, il est infiniment moins aisé de reprendre même partiellement à ceux qui le possèdent un droit existant.

Que de femmes, ajoute-t-on enfin, restent célibataires malgré elles et souffrent de ne pas avoir d'enfant ; les frapper d'une pénalité quelconque serait souverainement injuste. Mais il ne s'agit nullement d'une pénalité ; donner un droit nouveau à celles qui ont pu remplir leur devoir essentiel ne comporte nulle pénalité pour les autres. Refuse-t-on une récompense honorifique à un courageux sauveur sous le prétexte que d'autres personnes n'ont pu, faute d'occasion, montrer un courage égal ?

Si l'on veut risquer la redoutable expérience du vote des femmes, que l'on fasse au moins servir cette expérience à l'œuvre suprême de rénovation nationale.

J.-L. BRETON
Député du Cher.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles d'honneur
La médaille d'honneur agricole a été conférée à M. Souilhac (Bertrand) métayer chez M. Colomb, à Aotuire, et à M. Grégory (Jean-Louis) métayer chez M. Le Sage, à Limogne.

Contributions indirectes
M. Vidal, receveur des contributions indirectes, est nommé en la même qualité à Martel, en remplacement de M. Rigoulot, mis à la retraite sur sa demande.

UNE CIRCULAIRE

Les journaux mènent grand bruit autour d'une circulaire du ministre de la guerre relative au logement, chez l'habitant, des officiers pendant les manœuvres.

« Il m'a été signalé, écrit le ministre, qu'au cours d'exercices et de manœuvres des officiers ont été logés chez des personnes suspectes au point de vue national. »

Cela, dit-il est dangereux, particulièrement lors des exercices de cadres, car à ce moment les officiers sont détenteurs de documents confidentiels. Le ministre recommande à la gendarmerie de dresser la liste des personnes suspectes et au cas où des officiers seraient logés chez elles, d'en aviser le chef de détachement qui rappellerait aux officiers d'avoir à prendre toutes les précautions nécessaires pour mettre à l'abri des indiscretions les documents dont ils sont détenteurs !

Cette circulaire ne devait pas être divulguée : l'indiscrétion d'un journaliste l'a mise sous les yeux du public. Et dans l'état-major on n'est pas content.

Cette circulaire ne signale nominativement personne, mais elle est dirigée contre les antimilitaristes.

Aussi honoré que l'on puisse être d'avoir à loger chez soi des officiers, nous ne pensons pas que la privation de cet honneur fasse bondir de colère ceux que la circulaire qualifie de suspects au point de vue national.

C'est un devoir imposé aux citoyens que celui qui consiste à fournir le coucher et la chandelle ; c'est une sorte de contribution puisque quand il n'y a pas de chambre à donner dans son immeuble, l'habitant est tenu de payer une chambre d'hôtel.

Bien mieux, au lieu de faire prendre tant de précautions, d'abord par la gendarmerie, ensuite par le chef de détachement, il était préférable d'aviser le maire qui lui, dresse l'état des billets de logement et qui connaît son monde.

Et que l'état-major soit bien persuadé que si le maire n'inscrit pas son oubli, soit par intention un citoyen sur la liste des habitants astreints au billet de logement, ce citoyen n'ira pas réclamer.

Et puis, ce n'est guère flatteur pour les officiers que l'on croit assez négligents pour laisser traîner partout les pièces confidentielles ?

Allons, ce n'est pas encore cette circulaire qui permettra de gagner la bataille.

L. B.

LE CONGRÈS RADICAL

À la veille du Congrès radical, M. Malvy, ancien sous-secrétaire d'Etat, a fait d'importantes déclarations à « la Lanterne ». Le député du Lot ne voit, dans ce qu'on appelle crise du parti radical, qu'un malaise d'un grand parti en mal de croissance. Il attribue le mal à la politique d'apaisement que la réaction exploita à son profit et dont le premier résultat fut de faire entrer dans le parti des radicaux des hommes élus avec l'appoint des voix de droite.

Il appartient au Congrès de Pau de rendre sa belle tenue à ce parti en établissant l'unité de programme et d'action. Il précisera son orientation politique et fixera les règles d'organisation et de discipline indispensables.

Deux points, selon M. Malvy, doivent attirer l'attention du Congrès : la question laïque et la réforme fiscale.

En ce qui concerne la première, dit-il, la ligne de conduite du parti pourra être, en quelque sorte, tracée par la marche de l'adversaire. L'union électorale des diocèses nous fait connaître le programme électoral rédigé par Mgr Gouraud.

1. La reprise des relations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège ;
2. La liberté des associations religieuses ;
3. La liberté d'enseignement.

Suivons pas à pas l'adversaire, et portons la défense où il prépare l'assaut. Répondons par le maintien et l'exécution de la loi de Séparation des églises et de l'Etat, le maintien et l'exécution des lois de 1901 et 1904 ; sur les associations et les congrégations religieuses et la défense efficace de l'école laïque, par l'organisation progressive du service public de l'enseignement et des œuvres post-scolaires.

Nous devons reconnaître que l'Eglise peut faire état — et elle l'a fait bruyamment — de deux succès à son actif : la circulaire Baudin-Pichon qui est une atteinte réelle au principe fondamental de la loi de Séparation, et la circulaire Barthou, qui, en paraissant légitimer la campagne des évêques contre l'école laïque, a comblé les vœux de nos adversaires.

A cette politique, qui tend à concilier l'inconciliable, nous opposerons la vieille politique d'action laïque et de vigilance républicaine.

réunira. C'est le projet voté en 1909 par la Chambre et repris, en juillet dernier, par la commission du budget. Tout projet basé sur les signes extérieurs de la fortune ne serait qu'un leurre, un trompe-l'œil, une parodie de réforme, un expédient indigne d'un pays démocratique.

Le congrès de Pau, par la nouvelle affirmation de nos doctrines et une meilleure organisation de nos forces, consolidera de nouveau notre parti, étendra son influence et affirmera son autorité.

Notariat supprimé

Par décret en date du 1^{er} octobre, l'office notarial de Vaylats dont M. Bru était titulaire est supprimé.

Institution publique

Mlle Cambefortest nommée professeur au Collège de filles de Figeac ; Mlle Péliissier, professeur au Collège de Figeac, est nommée à Bourges.

Brevet élémentaire

Lundi et mardi ont eu lieu les examens du Brevet élémentaire pour les jeunes gens.

Ont été déclarés admissibles : MM. Bastit, Bessat, Bouyé, Blangonet, Escalmel, Estraves, Fournié, Girlet, Grandié, Joucla, Lavergne, Louradour, Mouret, Maury, Prach.

Les examens continuent.

UN DRAME PASSIONNEL A DOUELLE

Un drame passionnel a provoqué dimanche au soir une vive émotion dans la commune de Douelle.

Après avoir passé la journée à Cahors, M. Flachaire, âgé de 43 ans, ancien directeur du Crédit Lyonnais à Cahors, qui depuis plusieurs mois était inspecteur d'une Compagnie d'assurances, prenait une voiture et se faisait porter à Douelle où il allait voir son amie, Mme Girma.

Quand Flachaire arriva, celle-ci se trouvait dans le salon de sa maison où elle avait reçu en visite MM. Bonnafous et Hébrard, ce dernier devant partir le soir même pour Paris.

Prévenue de l'arrivée de Flachaire par la servante, Mme Girma se leva et alla à sa rencontre.

L'attentat

Flachaire aussitôt dit à Mme Girma de le suivre à Cahors : une voiture les attendait. La servante répondit que M. Siffrey, le père de Mme Girma ne voulait pas que sa fille partît ; et Mme Girma refusa d'accéder au désir de Flachaire.

Une vive discussion s'éleva : Flachaire cria, supplia ; et tout à coup il retira de la poche de son veston un revolver et le braqua sur Mme Girma, il tira. Atteinte sous le sein droit, Mme Girma cria au secours, mais Flachaire tournant son arme vers la servante, blessa celle-ci d'une balle en pleine poitrine.

Heureusement, le revolver était de qualité tout à fait médiocre : les balles devinrent sur les corsets et les blessures furent insignifiantes.

Néanmoins, les deux femmes affolées se réfugièrent dans le salon où se trouvaient MM. Bonnafous et Hébrard. Après avoir bien verrouillé les portes, ils appelèrent au secours.

Le suicide

Flachaire alors tenta bien de forcer les portes, mais voyant ses efforts vains, et entendant monter du dehors des cris de la foule qui s'amassait devant la maison, il verrouilla toutes les portes donnant accès sur la rue.

Tout à coup, on perçut une détonation, puis celle-ci fut suivie de deux autres. Personne n'osa pénétrer dans la maison.

Mais après trois longues heures d'anxieuse attente, la gendarmerie de Luzech arriva : les portes furent ouvertes et les gendarmes pénétrèrent dans la maison.

La découverte du cadavre

Dans la chambre à coucher, par terre, dans une mare de sang, gisait Flachaire étendu sur le côté.

Un gendarme le prit sous le bras et le souleva : à ce moment le corps se détendit, puis retomba inerte. Flachaire portait une blessure au côté gauche, près du cœur, et deux blessures à la tête. Dans le couloir de la maison on voyait une longue traînée de sang.

C'est près de la porte du salon que Flachaire se tira le premier coup de revolver au cœur : mais il se blessa peu gravement. Il se rendit alors dans la chambre à coucher laissant après lui la traînée de sang.

Y a-t-il eu préméditation ?

Flachaire l'avait-il prémédité ? Est-ce seulement après le refus de le suivre opposé par Mme Girma que, surexcité par la colère et la passion, Flachaire qui comprenait qu'un congé définitif lui était signifié, tenta de tuer Mme Girma et la servante qui s'opposait au départ de sa patronne ?

Peut-être, mais rien dans son attitude au cours de la journée qu'il passa à Cahors en compagnie de plusieurs personnes, ne laissait supposer que Flachaire devait commettre le soir même un attentat et se suicider ensuite.

Toutefois un fait montre que Flachaire était plutôt triste ce jour-là. Ayant invité M. le docteur Mendaites au café de la Promenade, et sur le refus du docteur qui en outre ajouta : « Et même je vous ai bien défendu de boire », Flachaire répondit : « Eh oui, docteur, si je vous avais écouté, je n'en serais pas où j'en suis. »

Mme Flachaire a été prévenue par dépêche, dans la matinée de lundi, du suicide de son mari dont le corps, mardi, a été inhumé dans le cimetière de Douelle.

Société d'Agriculture du Lot

Séance du 1^{er} octobre 1913

PRÉSIDENCE DE M. DELBREIL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Etaient présents : MM. Delbreil, Douaire, Directeur des Services Agricoles du Lot ; Laporte, Bouyssou, Pouzergues, Marqués, Gaven, Conduché, Petit, Clary, Andurand, Salles, Calvet, Iches, Dalet, Ilbert, Villas, Planacagnac, Combes, Carriol.

M. Rigal donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès verbal est adopté sans observations.

M. Salles fait des observations au sujet du Concours d'animaux reproducteurs et demande que le programme soit modifié de façon que chaque race concoure ensemble et non pas que le concours ait lieu entre les races les plus diverses, ce qui a causé des déceptions.

M. Laporte appuie ces observations.

M. le Président assure qu'il sera apporté des modifications au programme des prochains concours.

MM. Vinges, propriétaire à Lamotte-Cassel ; Magot, constructeur à Assier ; Darnis, propriétaire à Raux ; Malique, propriétaire à Francoules ; Courdresses, propriétaire à Lalbenque, présentés à la dernière séance, sont admis à l'unanimité des votants, Membres de la Société.

MM. Bastide, maire de Sabadel, Duverger, propriétaire à la Grézette, Aufrère, propriétaire à Cahors ; Picquet, Commandant d'artillerie, Examinateur à l'Ecole Polytechnique, propriétaire à Pradines ; Rames, propriétaire à Cahors ; Fournié, instituteur à Labrugère ; Faugère, propriétaire à Souillac ; Delpouget, propriétaire à St-Vincent-Rive-d'Olt, demandent à faire partie de la Société.

L'admission de ces membres est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Président dépose un ouvrage offert par M. le D^r Rey, sénateur du Lot : *La Culture rémunératrice du blé*. Il rappelle que le président d'honneur de notre Société s'est toujours passionné pour les questions agricoles et économiques.

Il ajoute qu'il a fait paraître, il y a quelques années, la deuxième édition d'un important ouvrage sur l'Agriculture dans le Lot dont M. Risler, Directeur de l'Institut national agronomique, a fait une élogieuse mention dans sa *Géologie agricole*.

Des remerciements seront adressés à l'auteur par les soins du Bureau.

M. le Président donne ensuite lecture d'une circulaire de la Compagnie d'Orléans concernant les expositions de fruits et de raisins de table qui se tiendront à Paris en novembre 1913, à l'occasion de l'Exposition d'automne et pendant le Concours général agricole, au commencement de 1914.

Il fait remarquer que la Compagnie fera les frais du transport des produits et des Expositions.

Les inscriptions seront reçues à partir du 15 octobre par M. Tuzel, Inspecteur principal de la Compagnie d'Orléans à Périgueux.

qu'il examinera la question de faire obtenir un tarif spécial pour les membres de la Société d'Agriculture.

M. Marqués fait constater comment la Fédération des vignerons est arrivée à relever les prix des vins et dit les résultats que produirait l'organisation de Syndicats des Agriculteurs.

M. Douaire, Directeur des Services agricoles, a la parole pour traiter les questions de vinification et de Mutuelle-Incendie inscrites à l'ordre du jour.

Il rappelle d'abord l'engagement qu'il prit de traiter dans les réunions de la Société les questions d'actualité. Les orages accompagnés de grêle qui se sont succédés sur de nombreux points de notre département donneront dans les vignobles, où tout n'a pas été emporté, des récoltes anormales.

Il y a lieu d'examiner le meilleur parti à tirer de ce qui reste.

Le raisin grelé communique au vin un mauvais goût. Il y a lieu d'enlever tous les grains desséchés, verts et toutes les rafles par un égrappage sévère et d'éviter le contact trop prolongé avec le moût. La vendange devra être bisulfitee à raison de 12 à 15 grammes de bisulfite par hectolitre.

L'oïdium a causé cette année des dégâts dans le Lot. Il en résulte outre une diminution de récolte, un goût de mois, l'oïdium étant une moisissure développée sur le raisin.

Il y a lieu de faire disparaître tous les grains malades par un sérieux égrappage.

Le vin de raisins très fortement mildioués est toujours trouble.

Il est nécessaire d'éliminer les grains malades et d'obtenir une fermentation rapide.

La pourriture grise qui diminue la quantité de tannin contenu dans le vin est une maladie très dangereuse. La casse du vin de raisins atteints de pourriture grise en est toujours le résultat.

Il est nécessaire de favoriser le développement des bons ferments et retarder celui des mauvais par l'emploi du bisulfite de potasse et des levures.

Le levain qui améliore notablement les vins se prépare de la façon suivante : trois jours avant la vendange on récolte les raisins de choix que l'on met fermenter dans une barrique bien propre, franche de goût et placée dans un endroit aéré.

Deux litres au moins de levain en pleine fermentation sont nécessaires pour un hectolitre de vendange.

Pour la vendange fortement atteinte de pourriture grise, il sera préférable de vinifier en rosé ou en blanc, suivant les indications contenues dans la note communiquée aux journaux.

M. Douaire traite ensuite la question de l'organisation des Mutuelles-Incendie.

Il fait d'abord l'historique des Compagnies anonymes et des grandes Mutuelles.

Les plus anciennes des premières datent de 1819. Elles ont pris un très rapide développement.

Les grandes mutuelles qui existent aujourd'hui dans toute la France, ont eu un développement beaucoup plus lent. Constitué longtemps après les premières, sans capital social et ne présentant pas de fixité dans la prime elles furent très critiquées par les agents des Compagnies anonymes et ne prirent de l'importance qu'à partir du moment où l'expérience, jointe à des réserves suffisantes leur permit d'établir la fixité de la prime. En 1885, elles assuraient 100 milliards contre 110 par les compagnies anonymes dont les tarifs sont en général 20 0/0 plus élevés.

Un autre mode d'assurance incendie connu sous le nom de Caisse départementale, ayant des attaches avec l'administration du département existe dans la Meuse, la Marne, la Somme et les Ardennes et a produit des résultats tellement intéressants, malgré que les primes soient dans certains départements (la Meuse, par exemple), de une à deux fois moins élevées que celles des compagnies, que d'autres départements cherchent à créer des organisations identiques. Il existe malheureusement, à l'heure actuelle, des obstacles presque insurmontables, au point de vue législatif, à la création de ces Caisse.

plein succès dans les départements de l'Est et du Sud-Est.

M. le Président adresse au nom de la Société ses plus sincères remerciements à M. le Directeur des Services agricoles pour ses communications si intéressantes et si clairement développées.

Il espère que les adhérents intéressés par les questions traitées, viendront de plus en plus nombreux à nos réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

La situation agricole

L'Officiel publie, d'après les rapports des professeurs d'agriculture la situation agricole.

Voici pour le Lot, les renseignements suivants.

On observe un retard général de la végétation. Les vendanges seront médiocres ; les maïs souffrent du manque de chaleur. La préparation des terres aux ensemencements d'automne s'est faite lentement. On commence les semis de seigle. Les pluies de septembre ont favorisé le développement des truffes et la récolte s'annonce bien.

Finale du Trophée du Lot

Comme nous l'avons annoncé, voici quelques détails sur cette épreuve :

Le départ aura lieu à 10 heures du matin, en face le monument Gambetta et suivra l'itinéraire suivant, avec l'heure probable d'arrivée des coureurs dans les localités traversées.

Cahors, 10 heures ; Mercuès, 10 h. 12 ; Espère, 10 h. 20 ; Catus, 10 h. 35 ; Montgesty, 10 h. 45 ; Gindou, 10 h. 55 ; Cazals, 11 h. 10 ; Salviac, 11 h. 35 ; Léobard, 11 h. 50 ; Gourdon, 12 heures ; Le Vigan, 12 h. 15 ; Saint-Projet, 12 h. 25 ; Couzou, 12 h. 40 ; Gramat, 13 h. 10 ; Le Bastit, 13 h. 40 ; Labastide-Murat, 14 heures ; Saint-Sauveur-la-Valée, 14 h. 15 ; Saint-Martin-de-Vers, 14 h. 35 ; Lauzès, 15 heures ; Vers, 15 h. 15 ; Lamadelle, 15 h. 25 ; Laroque, 15 h. 35 ; Cahors, 15 h. 45.

La distribution des dossards avec signatures, commencera à 8 heures du matin, chez M. Marmiesse, quai Champollion et se terminera à 9 h. 30 précises.

MM. les coureurs sont priés d'en prendre note.

P. S. — C'est par erreur que pour le classement de Saint-Céré il a été annoncé : Gambades, Rioux et Fraiziols, c'est MM. Gambades, Mas Roman et Gênot qui sont classés pour la finale ; ces coureurs sont priés d'en prendre note.

Tribunal correctionnel

Audience du 6 octobre 1913

VAGABONDAGE

Un incorrigible vagabond voit allonger son casier judiciaire de un mois de prison.

CHASSE

Un chasseur sans permis est condamné à l'amende ordinaire.

COUPS ET OUTRAGES PUBLICS A LA PUEUR

Une dame L... de Pomarède et sa fille, épouse J... sont inculpées : 1^o de coups et blessures sur la personne d'une voisine ; 2^o d'exhibition sur la place publique de Pomarède, la mère, de ses seins opulents, la fille, de certaines parties du corps encore plus intimes.

Après l'audition de 5 témoins à charge et de 11 témoins à décharge et plaidoirie de M^e Lacaze, la femme L... est acquittée pour les deux délits. Sa fille est acquittée de l'inculpation de coups et condamnée à 16 francs d'amende pour gestes peut-être expressifs, mais trop dévotus.

ARUS DE CONFIANCE

Les sieurs L... et G..., anciens gérants des grands Economats du Sud-Ouest, sont poursuivis pour abus de confiance envers certains gérants de leurs succursales à qui ils n'ont point restitué leur cautionnement, et aussi pour banqueroute simple.

Après audition des syndics de la faillite, l'affaire est renvoyée à huitaine pour réquisitoire et plaidoirie.

Institut œnologique de l'Université de Dijon

L'Université de Dijon a créé pour les jeunes gens, fils de négociants en vins ou de viticulteurs ; qui se destinent au commerce des vins, un enseignement spécial, à la fois technique et pratique, relatif à la préparation et aux soins des vins, à leur analyse et à la recherche des falsifications. Sa durée est de un semestre (15 novembre à fin avril), aucun titre universitaire n'est exigé des étudiants. Un enseignement préparatoire de chimie générale et analytique peut même être donné, sur demande, aux jeunes gens peu versés dans cette science.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire de la Faculté des Sciences, ou à l'Institut Œnologique, à Dijon.

Théâtre de Cahors

PRIMEROSE

Une fois de plus, les magiciens de la scène, MM. de Flers et de Caillavet, ont partie gagnée ! Et l'on parlera de

Primerose bien longtemps, on enverra ses amis la voir et l'on retournera la revoir. — comme les Parisiens.

M. Ch. BARET a tenu à jouer lui-même le Cardinal de Méranie. Baret en cardinal! Ce rôle est à lui seul un petit chef-d'œuvre de finesse, de bonhomie élégante et d'exquise bonté. Ch. BARET en a fait une de ses meilleures créations et certainement la plus complète expression de son souple talent.

Primerose, soirée de gala, sera jouée le Lundi 13 octobre au Théâtre de Cahors.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Accident. — Samedi dernier, vers 9 heures du matin, Mme Clément Gastal, dépositaire de journaux, glissa sur les pavés de la Grande rue de la ville en face la maison de M. Crabié. Elle tomba si malheureusement qu'elle se fractura une jambe. La blessée fut transportée chez elle avec beaucoup de soins et elle reçut les soins immédiats du docteur Pellissier qui réduisit la fracture. La malade devra garder un repos absolu pendant quarante jours.

Albas

Mort subite. — Vendredi soir en rentrant de vendanger, M. Baldy se mit à table avec sa femme et une invitée. Après la soupe une réflexion joyeuse provoqua les rires des trois convives. Mais le rire du pauvre homme s'acheva cruellement.

Lorsque Mme Baldy, qui s'était tournée sur sa chaise pour épancher sa joie tout à son aise, voulut regarder son mari, elle le vit silencieux et la tête pendante.

Le malheureux avait cessé de vivre. Tous les soins exprimés des voisins, accourus aux cris de désespoir, furent inutiles.

Le docteur Dulac appelé à la hâte ne put que constater la mort subite due à une congestion.

Nous prions la veuve et son fils d'agréer nos sentiments de condoléances.

Anglars-Juillac

Nomination. — M. Paris, vétérinaire major au 57^e régiment d'artillerie, directeur de l'annexe de remonte de Connuesson, est nommé directeur de l'annexe de remonte d'Anglars-Juillac. Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue au premier directeur qui va s'installer dans la charmante station si bien aménagée par les soins de M. Bénestébe, propriétaire du château d'Anglars.

Lascabanes

Singulière histoire de vol. — Dans la journée du 1^{er} octobre, un vol d'une somme importante a été commis au préjudice de M. Vaysières métayer de M. Barayre.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux pour procéder à une enquête. Dans la nuit du 3 octobre, la somme volée a été placée mystérieusement sous la porte de la maison de M. Vaysières.

Donelle

Trombe d'eau. — Vendredi vers 17 heures, un violent orage s'est abattu sur notre commune. Ce fut d'abord deux heures un coup d'un coup de trombe d'eau. La route de Mader, qui serpente à travers une gorge profonde, fut bientôt transformée en un affreux torrent. Les habitations, les granges, les caves situées sur les abords furent rapidement inondées.

Toutes les combes d'ailleurs coulaient à pleins bords. Nous apprenons divers accidents : une femme qui traversait un pré fut surprise par les eaux et sauvée à grand peine ; plusieurs charrettes chargées de vendange furent renversées, etc. On n'a pas souvenir de pluies diluviennes semblables.

Distinction honorifique. — Nous apprenons avec un vif plaisir que la médaille d'honneur des travaux publics vient d'être décernée à M. Paul Arrazat, élusier à Donelle, conseiller municipal et vice-président de la société de secours mutuels. Ses nombreux amis se réjouissent de cette distinction méritée et nous lui adressons personnellement nos cordiales félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La foire de Saint-Michel. — Le marché-foire de samedi a été important. La halle aux grains était fortement approvisionnée; le blé de commerce a valu de 20 à 21 fr.; et le blé de semence de 24 à 25 fr.; le tout l'hectolitre; l'avoine, de 8,50 à 9 fr.; les graines de trèfle et de luzerne ont été payées 90 fr. les 100 kilos.

Le marché aux prunes était peu approvisionné; mêmes cours que les précédents.

Le marché aux châtaignes était animé; voici les cours : qualité marchande, 14 fr.; qualité supérieure, 17 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Marché aux noix vertes. — Apport, 200 hectolitres, vendus de 25 à 32 fr. 50 chaque, selon qualité.

Marclillac

Visite présidentielle. — M. le général Beaudemoulin, secrétaire général de la Présidence de la République, a envoyé à M. Falguères, maire de Marclillac la lettre suivante :

« M. le Président de la République a été profondément touché de la délicate attention qu'ont eue les habitants de votre commune, en offrant une gerbe de fleurs à Mme Poincaré.

« Aux remerciements que Mme Poincaré a exprimés elle-même à la gracieuse messagère qui s'était chargée de remettre le bouquet, M. le Président tient à joindre ses remerciements personnels et me charge de l'honneur de vous exprimer sa gratitude en vous demandant de vous en faire l'interprète auprès de vos administrés.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Général BEAUDEMOULIN.

Lacapelle-Marival

Election municipale. — Le 28 septembre une élection de ballottage avait lieu à Lacapelle-Marival. Les électeurs ne recurent pas pour cela de carte individuelle et crurent de très bonne foi que la carte reçue pour l'élection primitive du 21 septembre contenait les renseignements à suivre le 28.

Il n'en fut pas ainsi et tandis que les cartes du 21 annonçaient l'ouverture du bureau pour 8 h. du matin et la fermeture pour 4 h. du soir, le bureau fut ouvert le 28 à 7 h. et fermé à 6 h.

Cette manœuvre eut pour résultat de permettre le vote à des électeurs bien pensants que ce changement d'heure arrangeait. Il eut pour résultat aussi d'empêcher le parti Républicain de prendre part à la constitution du bureau et c'est certainement à cet escamotage que fut dû le pâle succès du réactionnaire.

La loi a-t-elle été violée oui ou non ? Si non, c'est absurde, mais nous nous inclinons ; Si oui, une enquête et une sanction s'imposent sans retard.

Le Bourg

Conférence agricole. — M. Douaire, Directeur des services agricoles et M. Pézet, professeur d'agriculture de Figeac, feront une conférence à Le Bourg, le dimanche 12 octobre, à dix heures du matin, salle de la Mairie, sur les sujets suivants.

Améliorations à apporter à la culture du blé.

L'assurance mutuelle agricole.

Cette conférence aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Laparra, Conseiller général.

Assier

Conférence agricole. — M. Douaire, directeur des services agricoles, fera une conférence publique à Assier, le dimanche 12 octobre, à trois heures du soir, à la mairie, sur les sujets suivants :

Mise en valeur des terres incultes.

Reboisement. — La mutualité agricole.

Tous les cultivateurs sont priés d'assister à cette réunion.

Corn

Conseil municipal. — Le conseil municipal de la commune de Corn s'est réuni dimanche dernier à la mairie sous la présidence de M. Labanhie maire.

Avis favorable est donné aux deux demandes d'allocation journalière formées par deux veuves M^{mes} M. P. et F. dont les fils appelés de la classe 1913 vont être prochainement incorporés. Le conseil traita ensuite de gré à gré avec M. Cyprien Pélaprat, maçon à Corn, pour réparations à effectuer à la fontaine de Malès, moyennant la somme forfaitaire de 85 francs.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Notre marché aux céréales. — Bien que notre canton soit considéré, à juste titre, comme un centre grainifère par excellence, et que nos marchés aient été, de tous temps, les plus importants et les mieux fréquentés, nous constatons depuis quelques années, un fâcheux déclin qui va grandissant. C'est ainsi qu'à la dernière adjudication municipale, à défaut d'adjudicataire sur la mise à prix, était réduite à faire percevoir les droits par voie de régie.

La halle qui, autrefois, trouvait preneur à 1.200 et 1.600 francs, n'en trouve plus actuellement à 500 francs. Que sera-ce dans quelques années encore ? Cette éloquence des chiffres démontre assez clairement que nos marchés traversent une crise, crise due en partie à la dépopulation, mais beaucoup aussi à ce que les propriétaires, sans cesse sollicités par les marchands, vendent leurs grains par grande quantité à domicile. Mais on ne saurait les blâmer, c'est leur droit strict, et ils y trouvent économie et commodité tout à la fois.

On le voit, la question est complexe et peu facile à résoudre.

Pour relever nos marchés, il faudrait, nous dit-on, procéder au moyen de primes, comme cela se pratique pour beaucoup d'autres marchés

auxquels on veut donner de l'extension. Peut-être.

En tous cas, sous quelle forme que ce soit, la question mérite d'être étudiée, elle est toute d'actualité, maintenant que notre halle est restaurée.

F. C.

Martel

Conseil de révision. — Vendredi 3 octobre, a eu lieu à Martel le conseil de révision de la classe 1913. 44 conscrits ont été déclarés aptes au service; 5 sont engagés volontaires; 1 a été classé dans le service auxiliaire et 13 ont été ajournés.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Brevet d'aptitude militaire

Nous enregistrons avec plaisir le succès que vient de remporter notre jeune compatriote Louis Tanays, au concours d'aptitude militaire qui vient d'avoir lieu à Agen.

Ce brillant élève a été classé N^o 2 grâce aux leçons qu'a bien voulu lui donner son dévoué moniteur M. Moulès facteur rural à Fumel.

A l'élève et au jeune maître nous adressons nos chaleureuses félicitations.

Chronique vinicole

Le Levurage des vendanges

L'usage des levures sélectionnées a pour effet de régulariser la fermentation du vin, de développer toutes ses qualités et de l'améliorer considérablement par une augmentation de degré alcoolique, la production d'un léger bouquet ou l'augmentation du bouquet naturel, ce qui permet de le vendre à un prix supérieur à celui du même vin non levuré.

En ce qui concerne la question du bouquet, nous devons répéter une fois de plus ce que nous disons tous les ans depuis 21 ans, pour éviter toute équivoque, que les méthodes de vinification par l'emploi des levures sélectionnées ne permettent pas de transformer un vin commun en grand vin, il s'agit simplement d'une sérieuse amélioration de la qualité.

Les Multilevures, grâce à leur grande activité, produisent une rapide fermentation du vin. On peut découvrir au bout de 3 ou 4 jours un vin bien clair, alors qu'avec les vieilles méthodes on n'obtient au bout de quinze jours à trois semaines, qu'un vin trouble, ayant besoin de collages et tannisages pour s'éclaircir. Grâce à la rapidité de fermentation, le vin est soumis à l'évaporation pendant un laps de temps très court, et il y a ainsi moins de déperdition d'alcool et augmentation du rendement.

La presque suppression des lies a une très grande importance, puisqu'elle évite une perte moyenne d'un pour cent du vin.

Du moment où l'on gagne une hectolitre de vin sur une cuve de cent hectolitres, le prix d'achat des Multilevures se trouve déjà largement remboursé!

La vaisselle vinaire étant occupée moins longtemps, peut servir à une plus grande production, et le viticulteur peut réaliser plus rapidement sa récolte.

Tous ces excellents résultats d'amélioration générale, augmentant ordinairement de 2 à 5 francs et quelquefois davantage le prix de vente du vin, ne peuvent être obtenus qu'au moyen des levures bien sélectionnées et rigoureusement pures, telles que les prépare l'Institut La Claire.

Il faut se méfier de toutes les espèces de levures plus ou moins impures qui sont quelquefois offertes aux viticulteurs par des laboratoires sommairement outillés, et n'ayant pas comme l'Institut La Claire la sanction de vingt-et-une années de pratique et de succès.

Tandis qu'en se servant d'une façon rationnelle des multilevures pures sélectionnées de l'Institut La Claire, on a la certitude d'améliorer son vin comme qualité et d'assurer sa conservation.

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse. Acide tartrique et acide citrique. Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Pouleuc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité. Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Chronique agricole

Contre la fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse ne cesse de prendre de nouveaux développements chaque semaine 450 foyers de contamination environ viennent s'ajouter à ceux déjà signalés dont le total dépasse maintenant 40.000. Mais la maladie, dans un grand nombre de cas, reste heureusement assez bénigne.

Afin d'enrayer les progrès de la redoutable épidémie, le préfet de police vient de prendre un arrêté relatif au renvoi des animaux des espèces bovine et porcine, invendus au marché de La Villette.

Désormais les animaux invendus seront placés en observation dans les locaux spéciaux. Le bétail provenant des régions où sont signalés des foyers de fièvre aphteuse sera, autant que possible, isolé. Les animaux invendus ne pourront quitter La Villette qu'après avoir été visités et marqués de façon spéciale, par le service vétérinaire. Sous aucun prétexte, la marque apposée ne pourra être enlevée. Ils pourront être remis en vente au marché suivant.

Les animaux de renvoi ne pourront quitter La Villette que pour être conduits dans un abattoir public de Paris ou du département de la Seine. S'ils restent invendus une seconde fois, ils seront dirigés d'office sur l'abattoir de La Villette ou, en voiture, sur l'abattoir de Vaugirard.

Tous les animaux marqués de renvoi devront être sacrifiés dans les quarante-huit heures qui suivront leur départ du marché. Si leur abattage doit être différé, ils pourront être placés en observation, au lazaret de l'abattoir sur lequel ils seraient dirigés.

Si la fièvre aphteuse est constatée, parmi les animaux invendus, tous les animaux atteints et ceux qui auront été en contact avec eux ne pourront être vendus que dans leurs locaux de séjour, où ils resteront consignés, et seulement pendant les heures d'ouverture de ventes. Les animaux malades seront immédiatement séquestrés au lazaret de l'abattoir. Ils ne pourront être conduits qu'en voiture et seront sacrifiés dans les vingt-quatre heures.

Les parasites du blé

Le grain de blé est fréquemment rongé par les chenilles de l'altuce et de la teigne, deux petits papillons gris, légèrement jaunâtres et longs de 6 à 7 millimètres.

Le premier de ces insectes commence ses dégâts dans les champs avant la moisson et les continue dans la gerbière, puis dans le grenier. Sa chenille, de suite après sa naissance, pénètre dans un grain, par un imperceptible trou, pour ne plus en sortir que sous la forme de papillon. Elle vide complètement le grain sans en modifier l'aspect extérieur.

Depuis la moisson jusqu'à l'entrée de l'hiver, des papillons d'altuce s'échappent du blé atteint quand on le remue.

La teigne n'attaque le blé que dans le grenier. Sa chenille s'enroule de plusieurs grains. Elle les réunit par des fils de soie et les ronges ensuite. Ces paquets de grains, de la grosseur d'une noisette et les fils de soie épars, tendus à la surface des piles de blé, dénotent la présence de la teigne.

Sous l'influence de l'altuce et de la teigne le blé en tas s'échauffe, diminue de poids et finit par fermenter si on ne le soigne pas. Les débris d'insectes qui s'y accumulent et dont il est difficile de débarrasser complètement peuvent, à cause de leur propriété irritante, le rendre impropre à la consommation de l'homme et même des animaux.

Pour ralentir le travail des chenilles, en attendant qu'il soit arrêté par le froid de l'hiver, on doit étaler le blé dans le grenier. La chaleur et l'humidité qui se concentrent dans les tas de grains envahis favorisent en effet le développement des insectes. Si on le peut, il faut aussi éclairer le grenier, car la lumière incommode l'altuce et la teigne.

Lorsque les moyens de lutte que nous venons d'indiquer sont inapplicables ou insuffisamment efficaces, le mieux est de vendre le blé aussitôt que possible ou de recourir à l'emploi du sulfure de carbone. Le sulfure est un liquide incolore, très volatil, à vapeurs plus denses que l'air, asphyxiant et bien inflammable. Ce produit doit donc être manipulé avec beaucoup de prudence. C'est un insecticide des plus violents, de sorte qu'il peut rendre de grands services lorsqu'on sait l'employer.

Pour courir le moins de risques et avoir le plus de chances de succès, on doit traiter le blé dans une cuve ou une barrique étanches. Une fois ces récipients remplis de grains on y verse du sulfure à raison de trois dés à coude ou 7 à 8 centimètres cubes par hectolitre immédiatement après on les ferme aussi bien que possible avec des toiles tendues en travers de l'ouverture pour empêcher l'air de se renouveler à leur intérieur.

Au bout de 24 heures, le blé est extrait et logé dans des sacs ou entassé dans un local non envahi par les papillons.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le Pêcheur, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE - NON TOXIQUE - NON CAUSTIQUE

Possède une puissance anti-microbienne 2 fois 1/2 plus grande que le sublimé suivant l'analyse faite par M. FOURAB, Chimiste de l'Institut Pasteur.

PREVIENT et GUERIT toutes les Maladies INFECTIEUSES et CONTAGIEUSES donne à l'organisme une vitalité qui lui permet de résister à l'attaque de tous les microbes.

ANIODOL EXTERNE
Son usage dans la toilette quotidienne est reconnu par tous les médecins comme le plus grand préservatif et le curatif le plus certain des maladies infectieuses, maladies de la femme: Métrites, Pertes, Cancres, etc. Dans les maladies des yeux: Ophthalmies, Conjunctivites, dans celles de la gorge: Herpès, Eozéma, Ulcères, Contre Furoncles, Anthrax, Coupures, Brûlures, Piqûres d'insectes, quel que soit l'ANIODOL employé, il soulage, empêche l'infection et active la cicatrisation.

ANIODOL INTERNE
C'est le désinfectant interne le plus puissant. On l'utilise avec succès, en gargarisme, dans les cas d'Angine et dans Grippe, Bronchite, Fièvre typhoïde, Fièvre granuleuse et paludéenne, TUBERCULOSE, etc.

Il empêche les Fermentations du tube gastro-intestinal; guérit la Diarrhée verte chez les nourrissons, l'Entérite simple et mucocœmbreuse, la Constipation. Il met ainsi à l'abri de l'Appendicite qui en est la conséquence.

L'ANIODOL, désodorisant parfait, enlève toutes mauvaises odeurs, même celle si tenace de l'iodoforme.

Dose: USAGE EXTERNE: 4 à 2 cuill. à soupe dans 1 litre d'eau. — USAGE INTERNE: 50 à 100 gouttes d'Aniodol interne dans une tasse de tisane ou un peu d'eau.

L'ANIODOL se trouve dans toutes Pharmacies à 2 fr. 25 le Flacon pour 20 litres.

Renseignements et Brochures: S^e de l'ANIODOL, 32, Rue des Mathurins, PARIS.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 213^e livraison (4 Octobre 1913).

Le Talisman, par Pierre Maël. — Huit mètres cubes de diamants, par L. Viator. — Les colombiers militaires, par Pierre de Mériel. — Les grandes grues flottantes, par Henry Bourgeois. — Un seul ver par fruit, par Marie Deniker. — Le secret de la trahison, par G.-G. Toudouze. — Un phénomène curieux de transparence ou de vision, par Daniel Bellet.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes. Librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. — Sommaire du n^o 2106, du 4 Octobre 1913.

L'araignée sauteuse. — Un fusil à deux coups à détente unique. — L'aéroplane au Sahara. — La fabrication mécanique des chaussures. — Le premier concours d'hydrorapides. — La chimicographie et le prétendu rayonnement vital. — Les grandes villes Allemandes.

Ce numéro, richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et C^e, éditeurs, 120 boul. Saint-Germain, Paris.

Madame, Mademoiselle

Prenez part au facile et amusant

Concours "VOTRE IDÉAL"

2.000 PRIX :

Des Titres au Porteur

Colliers de perles, Bijoux or et argent, Parfums, Robes,

Dentelles, Machines à coudre, Fourrures, Colliers, Parures, etc.

Pour une valeur totale de **50.000 fr.**

ACHETEZ LE N^o 42

du **PETIT ÉCHO DE LA MODE**

18 pages, 2 patrons, dont un patron de jupe

En vente partout cette semaine

HERNIEUX

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du Spécialiste M. Glaser, vous avez déjà entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

Monsieur Glaser, (14 Mai 1913)

Je viens vous exprimer toute ma reconnaissance pour la guérison d'une hernie obtenue grâce à votre bandage. Je souffrais continuellement de cette hernie qui m'avait mis dans l'obligation de cesser tout travail lorsqu'il me venait l'idée de m'adresser à vous. J'ai pu dès lors reprendre mes occupations et mon travail sans gêne ni fatigue. Je n'ai qu'à me louer de m'être adressé à vous. Croyez, Monsieur, à toute ma reconnaissance.

Montaubrie François, à Bouillac (Tarn-et-Garonne)

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil :

A **Gourdon** le 9 Octobre, hôtel de l'Écu de France et Providence.

A **Gramat**, le 10, hôtel de Bordeaux, Doderay.

A **CAHORS**, les 11, 12, hôtel de l'Europe.

A **Figeac**, le mercredi 15, hôtel des Voyageurs, Villa.

A **St-Céré**, le 16, hôtel des Voyageurs, Molinié.

A **Vayrac**, le 17, hôtel Delmon Germain.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. Glaser, Boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

FORGEVIRILE

retrouvée à tous les âges par la méthode scientifique et inventée du Dr HERVÉ, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratuite et franco sur demande.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 octobre 1913

Le marché continue à se montrer hésitant et faible dans son ensemble, et les affaires sont excessivement calmes.

A signaler notamment la mauvaise attitude de la Rente française qui s'inscrit au plus bas à 87,47 sur la continuation des ventes au comptant.

L'Extérieure espagnole se traite à 92,32, l'Italien à 97,50, le Serbe à 82,35 et le Turc à 86,57. Les fonds russes terminent : le 3 0/0 1891 à 75,47, le 1896 à 73,80, le 5 0/0 1906 à 105,50, le 4 1/2 0/0 1909 à 100,05 et le Consolidé à 92,50.

Nos Etablissements de Crédit sont calmes. La Banque de Paris cote 1740, le Comptoir d'Escompte 1057, le Crédit Lyonnais 1679 et le Crédit Foncier 905.

Dans le groupe des Chemins Français, l'Est est à 929, le Lyon à 1310 et le Nord à 1720.

Le Rio recule à 1967.

Nouvelle levée des Pétales Colombia à 3100 sur des nouvelles extrêmement favorables, tandis que l'Omniom International poursuit sa marche ascensionnelle à 860.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1913

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn - et - Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher, Aveyron, Loiret, Indre-et-Loire :
Une même réduction est consentie à

cette catégorie d'ouvriers en provenance d'une gare quelconque des départements du Morbihan et du Finistère, à destination d'une gare quelconque des départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Loiret.
Les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.
Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 10 septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de cinquante jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé jusqu'au 15 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-

Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du cisalage et de la cueillette des raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Billets d'excursion

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire : 1^{re} classe : 86 francs — 2^e classe : 63 francs. Durée : 30 jours avec faculté de prolongation.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

2^e Itinéraire : 1^{re} classe : 54 francs — 2^e classe : 41 francs. Durée : 15 jours sans faculté de prolongation.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.
Ces billets sont délivrés toute l'année.

Facilités de circulation accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroix ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroix et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront

été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, litho-

graphies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire-gérant :

A. COUÉSANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 6 Octobre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.182			0,85	0,80	0,72
Vaches.....	1.590	741	172	0,78	0,74	0,70
Taureaux.....	284			0,76	0,72	0,68
Veaux.....	1.277	2.757	83	1,10	1,08	1,00
Moutons.....	20.077	9.435	1.164	1,08	1,05	1,00
Pores.....	3.987	2.642		0,64	0,63	0,61

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, facile sur les veaux et pores, lente sur les moutons.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

FEUILLETON DU Journal du Lot 178

LES VIVEURS DE PROVINCE

Par XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE
Diane et Blanche

XXX

Une explication en retard

Georges, ainsi qu'il en prenait l'habitude depuis quelque temps, était à la villa Labardès, auprès de Marcel... Nous savons ce que faisait Blanche.

La nuit vint. A mesure que marchaient les aiguilles sur le cadran émaillé de la pendule, madame Herbert ressentait au cœur une douleur de plus en plus aiguë à cette pensée que Blanche allait s'endormir peut-être avec une rancune dans l'âme et sans avoir apporté son front aux lèvres de sa sœur. Quand sonnèrent dix heures, Diane n'y tint plus...

Georges venait de rentrer et de se coucher. Depuis que l'état du gén-

ral inspirait quelques inquiétudes et demandait des soins assidus, Georges et sa femme occupaient dans le même appartement deux chambres différentes.

Diane, en toilette de nuit, sortit de chez elle et se dirigea vers la porte de Blanche, avec la résolution de serrer sur son cœur cette fille adorée et de faire une suprême tentative pour l'empêcher de douter de sa tendresse...

Mais au moment d'entrer, elle hésita, elle recula... Si Blanche allait la recevoir avec cette indicible froideur, avec cette hostile indifférence qui lui faisaient tant de mal !..

Le doute, dans ce cas, n'était-il pas préférable encore à la certitude ?... A trois reprises, Diane s'armant d'une résolution nouvelle, revint auprès de cette porte fermée derrière laquelle elle croyait Blanche endormie. A trois reprises cette soudaine hésitation que nous venons de signaler se manifesta comme la première fois.

Elle allait se retirer, pour ne plus revenir sans doute, lorsqu'il lui sembla entendre un léger bruit partir de cet appartement dont elle n'osait affronter le seuil. Presqu'en même temps la porte s'ouvrit.

Diane se rejeta vivement en arrière, en éteignant la lumière qu'elle tenait à la main.

Blanche passa sans voir la nocturne visiteuse qu'enveloppaient les ténèbres de la galerie.

Le cœur de Diane cessa de battre. — Où peut-elle aller ? se demanda-t-elle.

Blanche descendit. Diane descendit derrière elle.

Blanche traversa les pièces désertes du rez-de-chaussée. Diane la suivit comme l'ombre suit le corps.

Blanche tira les verrous de la petite porte, traversa les pelouses et gagna l'allée des marronniers.

Madame Herbert attendit que la jeune fille eût disparu sous les voiles de verdure pour traverser les gazons à son tour et s'attacher à ses pas.

Le reste n'a nul besoin qu'on l'explique, et la partie obscure de notre récit se trouve suffisamment éclairée désormais.

XXXI

Ce qu'il y a dans une bouteille de rhum.

En débiteur exact et consciencieux que nous sommes, nous venons de payer notre dette à la vraisemblance. Hétons-nous maintenant de revenir à Gontran.

Pour mettre sous les yeux de nos lecteurs sans trop de confusion les pensées multiples et souvent contradictoires qui se succédaient dans l'esprit du malheureux jeune homme, pour tâcher enfin de faire de l'ordre

avec du désordre, selon la pittoresque expression de l'un des préfets de police de la république démocratique et sociale de 1848, il nous paraît utile d'adopter ici, momentanément, la forme que nous employerions si au lieu d'écrire un roman nous écrivions un drame.

Cette forme aura l'immense avantage de nous éviter la corvée des explications et des commentaires, et le danger des sous-entendus.

Le personnage mis en scène, agissant et parlant sans qu'il soit nécessaire de tenir les fils qui le font mouvoir, le rôle de l'auteur deviendra purement passif, heureux et rare résultat qu'on ne saurait trop apprécier.

(Le théâtre représente la chambre à coucher du vicomte Gontran de Presles, — la riche mobilier. — Au près de la cheminée un petit meuble Louis XV en marqueterie d'un précieux travail, chiffonnier et bureau tout à la fois. — Ce meuble est celui dont nous avons déjà parlé et qui se trouvait autrefois dans l'appartement de madame de Presles.)

GONTRAN (seul)

(Le jeune homme à demi-vêtu, s'est jeté sur son lit. — Son coude droit foule les oreillers et sa main soutient sa tête.)

Réfléchir !... C'est bientôt dit !... Mais est-ce que la réflexion est possible quand le crâne bout !... quand la

fièvre fouette le sang dans les veines !... enfin quand on devient fou, oui, fou d'impuissance et de rage !... Comme il me tient cet homme !... Comme il a su m'enlacer dans un filet inextricable qu'aucune force, qu'aucune puissance, qu'aucune habileté humaine ne saurait briser !... Les capifs enfermés au fond des cachots sombres, gardés par des portes de chêne et de fer, par de lourdes serrures, par des verrous d'acier, par des géoliers sur qui ni la menace ni la séduction, n'ont de prise, sont plus libres que moi !...

(Après un silence.)

Que faire ?... Obéir à des ordres impitoyables ?... Mais cette obéissance même, à quoi me conduira-t-elle ? Le misérable qui peut me perdre, et qui me perdra, ne s'arrêtera point dans ses exigences sans cesse renaissantes !... Lorsqu'il aura obtenu de moi ce qu'il veut aujourd'hui, demain il voudra autre chose, et toujours ainsi, jusqu'au jour où je ne serai plus entre ses mains qu'un instrument inutile et bon à briser !...

(Se jetant en bas du lit, et parcourant la chambre à grands pas, avec une sorte de frénésie.)

De quel côté que je me tourne, pas d'issue !... Je me trompe... Une seule. Le suicide... Mais je suis bien jeune pour mourir !...

(Après un nouveau silence.)

Et pourtant, qui sait si je n'exagé-

re point en ce moment la gravité de la situation qui m'est faite... Peut-être cet homme est-il moins insatiable dans ses caprices avides que je ne le suppose... Peut-être, si j'obéis à sa volonté, sera-t-il désarmé par ma soumission, et me rendra-t-il en échange de la somme énorme dont il a fixé le chiffre, ce mandat, cette lettre et ces cartes qui sont les anneaux funestes de la chaîne rivée à mon pied !...

(Avec un sourire d'une expression sinistre.)

Ah ! si cela était... Si véritablement je pouvais me retrouver libre !... Ah ! comme je me vengerais des tortures que cet homme vient de m'infliger !... Comme je le souffletterais publiquement, le lâche !... Comme je lui cracherais au visage !... Comme je saurais bien le contraindre à se battre, et avec quelle joie sans bornes, avec quel bonheur surhumain, je sentirais la pointe de mon épée fouiller sa poitrine, chercher et trouver son cœur et faire jaillir avec sa dernière goutte de sang sa dernière étincelle de vie !...

(Joyeusement.)

Et alors je serais libre et vengé !... (Après une pause.)

Libre, vengé et riche... puisqu'il me resterait une fortune... Une fortune presque double de celle que j'ai dévorée déjà !... Huit cent cinquante mille francs !...

(A suivre.)

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arrivée) {	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES (départ) {	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... (arrivée) {	6 18	15 41	—	2 20	4 5	12 5	—
BRIVE... (départ) {	6 45	15 48	—	2 35	4 13	12 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	13 47	20 3	—
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOULLAC (dép.)	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULES.....	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON.....	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac.....	8 51	—	18	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS (arrivée) {	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS (départ) {	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 50
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	23 12
Cienrac.....	10 5	—	19 22	—	—	16 34	23 28
Labenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	23 39
Causse.....	10 45	18	20 2	—	6 35	17 17	23 19
MONTAUBAN arr.	11 19	13 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20 7	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Causse.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Labenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12
Cienrac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
Espère.....	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
St-Denis-Catus.....	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
Thédirac-Peyrilles.....	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Dégagnac.....	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Saint-Clair.....	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
GOURDON.....	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
Nozac.....	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 36	16 42
Thédirac-Peyrilles.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 48	16 50
Saint-Denis-Catus.....	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
Espère.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
CAHORS (arrivée) {	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
CAHORS (départ) {	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Sept-Ponts.....	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
Cienrac.....	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
Labenque.....	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
CAZOULES.....	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
SOULLAC... d.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

	6 3	7 28	12 40	18 52
CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).....	6 21	—	12 58	19 11
Parnac.....	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech.....	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43
Puyssac (Arrêt).....	6 49	—	13 25	19 46
Puy-Evêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel.....	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.....	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.....	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

|--|--|